

ACN AUDIT

Commissaire aux Comptes
8, avenue Frédéric Mistral

13 008 MARSEILLE

PIERRE GODET

Commissaire aux Comptes
6, rue Bucourt

92 210 SAINT CLOUD

@COM.MCP AUDIT

Commissaire aux Comptes
73, rue de St Mandrier – ZA La
Millonne Parc de l'Arboretum A2
83 140 SIX-FOURS

SA GROUPE CARNIVOR

Siège social : Maison de la Boucherie - Quartier Lagoubran
83 200 TOULON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Société Anonyme au capital 8 964 246 €.

R.C.S : TOULON 394 275 028

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

A l'assemblée générale de la société SA GROUPE CARNIVOR,

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société anonyme SA GROUPE CARNIVOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

La société a fait l'objet de deux contrôles Urssaf portant sur les périodes contrôlées 2016, 2017 et 2018 et 2020, 2021 et 2022. Les vérifications ont entraîné des redressements respectivement de 300 K€ et de 111 K€. Compte tenu des montants et des risques encourus, le principe de prudence, aurait justifié de constituer une provision pour couvrir ces risques.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la note « informations générales complémentaires » de l'annexe des comptes annuels concernant la procédure fiscale frappant la SCI BOUSSARD SUD sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 septembre 2016.
- dans la note « Permanence des méthodes » concernant l'application partielle du plan comptable générale 2025 de l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note « Engagements financiers » de l'annexe expose la liste des engagements financiers donnés par la société à ses filiales. Nous avons vérifié l'exhaustivité et la réalité des engagements mentionnés.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 41 340 125 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil de surveillance des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

7. Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, Saint Cloud et Six Fours, le 17 novembre 2025


Les commissaires aux comptes

ACN AUDIT
Commissaire aux Comptes



Jérôme DAVID

PIERRE GODET
Commissaire aux Comptes



Pierre GODET

@COM.MCP AUDIT
Commissaire aux Comptes



Marie-Claire PASTOUREAU

Annexe

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	181 487	177 966	3 521	358	3 163	883.51
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	313 840	289 254	24 586	32 028	7 442	23.24
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 417 627	1 247 982	169 645	224 316	54 671	24.37
	Immobilisations en cours				7 362	7 362	100.00
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	41 340 125		41 340 125	41 340 124	1		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	14 637		14 637	14 453	184	1.28	
Total II	43 267 716	1 715 202	41 552 514	41 618 640	66 127	0.16	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	220 000		220 000	225 889	5 889	2.61
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	9 552 000		9 552 000	8 364 212	1 187 788	14.20
	Autres créances	17 071 442	2 591 085	14 480 356	14 425 653	54 703	0.38
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	170 051		170 051	170 367	315	0.18	
Charges constatées d'avance (3)	8 547		8 547	11 962	3 415	28.55	
Total III	27 022 040	2 591 085	24 430 955	23 198 083	1 232 872	5.31	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	70 289 756	4 306 287	65 983 469	64 816 724	1 166 745	1.80	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 964 246)	8 964 246		8 964 246			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 379		17 379			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	999 375		999 375			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	7 617 696		4 989 533		2 628 163	52.67	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 453 217		2 628 163		174 946	6.66	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	20 051 913		17 598 696		2 453 217	13.94	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 644 844		1 285 279		1 359 565	105.78
	Concours bancaires courants	127 041		1 143 895		1 016 854	88.89
	Emprunts et dettes financières diverses	28 763 142		30 794 898		2 031 756	6.60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 011 210		863 680		147 530	17.08
	Dettes fiscales et sociales	4 676 723		4 436 721		240 002	5.41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 191		725		4 465	615.69	
Autres dettes	8 703 405		8 692 829		10 575	0.12	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	45 931 556		47 218 028		1 286 472	2.72
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	65 983 469		64 816 724		1 166 745	1.80	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

44 676 884 46 323 183

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 156 000		1 156 000	1 620 000		464 000	28.64
Chiffre d'affaires NET	1 156 000		1 156 000	1 620 000		464 000	28.64
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 500	9 167		7 667	83.64
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				9 238		9 238	100.00
Autres produits			26 061	35		26 026	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 183 561	1 638 440		454 879	27.76
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 164 414	1 266 868		102 454	8.09
Impôts, taxes et versements assimilés			39 097	34 956		4 141	11.85
Salaires et traitements			1 335 833	1 487 752		151 919	10.21
Charges sociales			638 290	662 204		23 914	3.61
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			85 972	94 945		8 973	9.45
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			36 813	8 760		28 053	320.24
Total des Charges d'exploitation (II)			3 300 419	3 555 485		255 066	7.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 116 858	1 917 045		199 813	10.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	4 165 308		5 335 308		1 170 000	21.93
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	46 526		37 540		8 986	23.94
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	4 211 834		5 372 848		1 161 014	21.61
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			2 591 085		2 591 085	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	498 261		457 433		40 828	8.93
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	498 261		3 048 518		2 550 257	83.66
2. Résultat financier (V-VI)	3 713 573		2 324 330		1 389 243	59.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 596 715		407 285		1 189 429	292.04
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 769		621 468		610 699	98.27
Produits exceptionnels sur opérations en capital			3 083		3 083	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	10 769		624 551		613 782	98.28
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 431		10 800		1 369	12.68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	9 431		10 800		1 369	12.68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 338		613 751		612 413	99.78
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	855 164		1 607 126		751 962	46.79
Total des produits (I+III+V+VII)	5 406 163		7 635 839		2 229 676	29.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 952 946		5 007 676		2 054 730	41.03
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 453 217		2 628 163		174 946	6.66

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 740

4 211 679 5 372 696
356 756 354 067

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 65 983 468.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 156 000.00 Euros et dégagant un bénéfice de 2 453 216.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Le 29 Septembre 2024, la SA GROUPE CARNIVOR a souscrit auprès de la Société Générale un contrat de prêt amortissable sur 2 ans d'un montant de 2 000 K€ afin de financer les découverts de ses filles CARNIVAR et SAPRIMEX.

Les cautions solidaires et autorisations du Conseil de Surveillance :

- Le 08 Mars 2024, la SA GROUPE CARNIVOR, après autorisation du Conseil de Surveillance, s'est portée caution solidaire au profit de la LCL, pour sa filiale la SARL CARNIVAR à hauteur de 250 K€, au titre d'un emprunt finançant un investissementsur le site de NICE.

- Le 05 Avril 2024, la SA GROUPE CARNIVOR, après autorisation du Conseil de Surveillance, s'est portée caution solidaire à hauteur de 7 200 K€ pour sa filiale la SAS TRHEA et ses filles, au profit de plusieurs banques dans le cadre d'un contrat syndiqué pour un financement partiel d'investissement.

- Le 23 Avril 2024, la SA GROUPE CARNIVOR, après autorisation du Conseil de Surveillance, s'est portée caution solidaire au profit du CREDIT AGRICOLE, pour sa filiale la SCI BOUSSARD NORD à hauteur de 255 K€ et 950 K€, au titre de deux emprunts finançant l'acquisition immobilière LE PANORAMA.

Les autorisations sur conventions de prestations de service et sur opérations commerciales :

- Le 03 Avril 2024, à 8 heures :

- La facturation d'honoraires sur prestations de services inférieure à celle prévue initialement à la convention, et ce, dans le but de soutenir sa filiale dans un contexte économique difficile.

Les montants facturés en 2023 à la société SARL CARNIVAR a donc été respectivement de 0 K€ H.T. au lieu de 652 K€ H.T.

Les montants facturés en 2023 à la société SAS SAPRIMEX a donc été respectivement de 0 K€ H.T. au lieu de 289 K€ H.T.

- La facturation d'honoraires complémentaires d'un montant de 500 K€, à la SCI PACA IMMO, dans le cadre de l'accompagnement sur ventes immobilières cellule de Gap et Castelnaudary.

- Le 03 Avril 2024, à 10 heures 30 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- La ristourne accordée en 2023 sur les loyers par la SCI PACA IMMO à la SARL CARNIVAR pour le site de Vitrolles d'un montant total de 63 K€ H.T.
- La ristourne accordée en 2023 sur les loyers par la SCI PACA IMMO à la SAS SAPRIMEX pour le site de Toulon d'un montant total de 48 K€ H.T.

Les Conseils de Surveillance statuant sur les rapports trimestriels du directoire :

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 4ème trimestre 2023 du Mardi 02 Janvier 2024, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 04 Janvier 2024.

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 1er trimestre 2024 du Mardi 02 Avril 2024, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 04 Avril 2024.

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 2ème trimestre 2024 du Mardi 02 Juillet 2024, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 04 Juillet 2024.

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 3ème trimestre 2024 du Mardi 01 Octobre 2024, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 03 octobre 2024.

Les autres conventions :

Le 26 Janvier 2024 à 15h30, le Conseil de Surveillance a réexaminé et approuvé les conventions autorisées antérieures à 2023 et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Le 22 Mai 2025, la SA GROUPE CARNIVOR, après autorisation du Conseil de Surveillance, s'est portée caution solidaire au profit du CREDIT AGRICOLE, pour sa filiale la SCI PACA IMMO à hauteur de 500 K€, au titre d'un emprunt finançant un besoin de trésorerie.

Les autorisations sur conventions de prestations de service et sur opérations commerciales :

- Le 02 Avril 2025, à 8 heures :
- La facturation d'honoraires sur prestations de services inférieure à celle prévue initialement à la convention, et ce, dans le but de soutenir sa filiale dans un contexte économique difficile.

Les montants facturés en 2024 à la société SARL CARNIVAR a donc été respectivement de 0 K€ H.T. au lieu de 590 K€ H.T.

Les montants facturés en 2024 à la société SAS SAPRIMEX a donc été respectivement de 0 K€ H.T. au lieu de 298 K€ H.T.

- La facturation d'honoraires complémentaires d'un montant de 1 000 K€, à la SCI

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

PACA IMMO, dans le cadre de l'accompagnement sur ventes immobilières cellule de Gap, Pegomas et la levée d'option CBI Toulon.

- Le 02 Avril 2025, à 10 heures 30 :
- La ristourne accordée en 2024 sur les loyers par la SCI PACA IMMO à la SARL CARNIVAR pour le site de Vitrolles d'un montant total de 68 K€ H.T.
- La ristourne accordée en 2024 sur les loyers par la SCI PACA IMMO à la SAS SAPRIMEX pour le site de Toulon d'un montant total de 51 K€ H.T.

Les Conseils de Surveillance statuant sur les rapports trimestriels du directoire :

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 4ème trimestre 2024 du Lundi 20 Janvier 2025, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 30 Janvier 2025.

Les autres conventions :

Le 24 Janvier 2025 à 15h30, le Conseil de Surveillance a réexaminé et approuvé les conventions autorisées antérieures à 2024 et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes:

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En matière de traitement des actifs immobilisés, aucune catégorie d'immobilisation n'a

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

été décomposée. Les durées d'amortissement retenues reflètent la durée d'utilisation. Par ailleurs, conformément à l'article L-12-13, alinéa 3 du Code de Commerce, confirmé par l'avis CU-CNCC N°2000-A, la société fournit les informations relatives aux engagements de retraite et avantages similaires dans le développement de l'annexe. Elle s'abstient de comptabiliser une provision correspondant à ces engagements.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Conformément au nouveau règlement de l'ANC 2022-06 du 04 Novembre 2022 sur la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2025, la société a opté en 2024 pour la comptabilisation des sorties d'immobilisations dans les comptes 657 et 757.

Informations générales complémentaires

La société fait partie en tant que société mère, du groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés ABATTOIRS DES CRETS SAS, BOUSSARD NORD SCI, BOUSSARD SUD SCI, CARNIVAR SARL, DE LA CHAPELETTE SCI, COVILIM SAS, DE MONNET SARL, DOMAINE CHAPON SAS, FERME SOLAIRE DU PORCELET SAS, JASTRES SCI, LES ATELIERS SAS, LES BOUCHERIES PERIGOURDINES SAS, LES TERROIRS SAS, PACA IMMO SCI, PACA IMMO CONSTRUCTION SARL, PEDAVIA SAS, SALAISONS DE JASTRES SARL, SAPRIMEX SAS, SEP SAS, SOCIETE D'ABATTAGE DE BRIVE SAS, SOCIETE D'ABATTAGE DE THIVIERS SAS, TERRES DE CRECOLI SAS, T'RHEA SAS, VIANDES DE CORREZE SAS et VIANDES DU PERIGORD SAS.

En application des dispositions de l'article 233 A du CGI, la société Groupe Carnivor, tête de groupe, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés. A l'exception de la tête de groupe, les modalités de répartition de l'IS sont telles que les charges et crédits d'impôts ont été comptabilisés dans chaque filiale du groupe comme en l'absence d'intégration : les comptes des sociétés au niveau des résultats et des capitaux propres sont identiques à ceux qu'ils auraient été en l'absence l'intégration.

La procédure contentieuse fiscale frappant la SCI BOUSSARD SUD est toujours en cours. Elle porte sur le contrôle fiscal relatif à la TVA sur la période du 1er Janvier 2014 au 30 Septembre 2016. Au titre de ce contrôle, la somme de 125 K€ a été provisionnée au 31/12/2017 et est maintenue au 31/12/2024.

Au titre du redressement d'assiette effectué en 2019 par les URSSAF portant sur les années 2016 à 2018, les sommes sollicitées s'élèvent à 300 K€ ; en concertation avec nos conseils juridiques, aucune provision n'a été constituée.

Au titre du redressement d'assiette effectué en 2023 par les URSSAF portant sur les années 2020 à 2022, les sommes sollicitées s'élèvent à 111 K€ ; en concertation avec nos conseils juridiques, aucune provision n'a été constituée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			3 513
TOTAL	177 974		
Installations générales agencements aménagements des constructions	313 840		
Installations générales agencements aménagements divers	595 889		19 383
Matériel de transport	252 794		21 335
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	562 710		9 302
Immobilisations corporelles en cours	7 362		
TOTAL	1 732 595		50 021
Autres participations	41 340 124		1
Prêts, autres immobilisations financières	14 453		244
TOTAL	41 354 577		245
TOTAL GENERAL	43 265 145		53 780

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			181 487	181 487
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.			313 840	313 840
Installations générales agencements aménagements divers			615 273	615 273
Matériel de transport		43 787	230 342	230 342
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			572 012	572 012
Immobilisations corporelles en cours	7 362			
TOTAL	7 362	43 787	1 731 467	1 731 467
Autres participations			41 340 125	41 340 125
Prêts, autres immobilisations financières		60	14 637	14 637
TOTAL		60	41 354 762	41 354 762
TOTAL GENERAL	7 362	43 847	43 267 716	43 267 716

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		177 616	350		177 966
Installations générales agencements aménagements constr.		281 812	7 442		289 254
Installations générales agencements aménagements divers		526 181	19 331		545 512
Matériel de transport		146 664	38 150	17 275	167 540
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		514 232	20 699		534 931
TOTAL		1 468 889	85 622	17 275	1 537 236
TOTAL GENERAL		1 646 505	85 972	17 275	1 715 202
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		350			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		7 442			
Instal.générales agenc.aménag.divers		19 331			
Matériel de transport		38 150			
Matériel de bureau informatique mobilier			20 699		
TOTAL		64 923	20 699		
TOTAL GENERAL		65 273	20 699		

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	2 591 085				2 591 085
TOTAL	2 591 085				2 591 085
TOTAL GENERAL	2 591 085				2 591 085

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	14 637	0	14 637
Autres créances clients	9 552 000	9 552 000	
Personnel et comptes rattachés	48 609	48 609	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 448	1 448	
Taxe sur la valeur ajoutée	232 612	232 612	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 422	1 422	
Groupe et associés	16 732 711	16 732 711	
Débiteurs divers	54 639	54 639	
Charges constatées d'avance	8 547	8 547	
TOTAL	26 646 626	26 631 989	14 637

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	127 041	127 041		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 644 844	1 390 172	1 254 672	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 011 210	1 011 210		
Personnel et comptes rattachés	203 399	203 399		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	237 289	237 289		
Impôts sur les bénéfices	219 474	219 474		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 113 749	2 113 749		
Autres impôts taxes et assimilés	21 160	21 160		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 191	5 191		
Groupe et associés	30 644 794	30 644 794		
Autres dettes	8 703 405	8 703 405		
TOTAL	45 931 556	44 676 884	1 254 672	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	640 435			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	3.8112	2 352 064			2 352 064

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	181 487	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire et dégressif	3 à 10 ans
Mobilier	linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des participations est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 665
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 056
Dettes fiscales et sociales	280 124
Autres dettes	590 158
Total	959 003

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 547
Total	8 547

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	1 156 000
Total	1 156 000

Répartition par secteur géographique	Montant
VAR	1 156 000
Total	1 156 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	13
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés	10
Total	29

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	498 261	4 211 834
Dont entreprises liées	325 174	4 211 680

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	2 453 217
Impôt sur les bénéfices	855 164
Résultat avant impôt	1 598 053
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	1 598 053

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 83 250 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 83 250 € (réparti entre @COM.MCP AUDIT 27 750 euros, GODET Pierre 27 750 euros et ACN AUDIT 27 750 euros)
- honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	23 897 314
Engagements en matière de pensions	133 781
Total (1)	24 031 095
(1) Dont concernant les filiales	14 680 179
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	9 217 135

AU TITRE DES EMPRUNTS SOUSCRITS PAR SES FILIALES :

I- DIRECTES : pour un total de capital restant dû au 31/12/2024 de : 11 066 179€

1- Pour sa filiale la SAS SAPRIMEX, GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire de plusieurs emprunts au profit :

- du CIC Lyonnaise de Banque dont le solde de l'emprunt est de **65 000 euros** au 31.12.2024.
- de la Société Générale dont le solde des emprunts est de **160 951 euros** au 31.12.2024.

2- Pour sa filiale SCI DE LA CHAPELETTE, SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire d'un emprunt au profit :

- de la Société Générale dont le solde de l'emprunt est de **66 141 euros** au 31.12.2024.
- du LCL dont le solde de l'emprunt est de **296 875 euros** au 31.12.2024.

3- Pour sa filiale FERME SOLAIRE DU PORCELET, SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire d'un emprunt au profit :

- de la Société BPI FRANCA (OSEO) dont le solde de l'emprunt est de **250 307 euros** au 31.12.2024.

4- Pour sa filiale la SCI PACA IMMO, la SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire de plusieurs emprunts au profit:

- du CIC Lyonnaise de Banque dont le solde de l'emprunt en cours est de **5 786 170 euros** au 31.12.2024.
- de la Société Générale dont le solde des emprunts en cours est de **1 236 336 euros** au 31.12.2024.

5- Pour sa filiale SRL CHIARA DUE, la SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire de plusieurs emprunts au profit :

- de BANCA DI PIACENZA dont le solde des emprunts en cours est de **213 535 euros**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

au 31.12.2024.

6- Pour sa filiale SARL CARNIVAR, la SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire d'un emprunt au profit :

- de CREDIT AGRICOLE dont le solde de l'emprunt en cours est de **251 423 euros** au 31/12/2024.

- de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur dont le solde de l'emprunt est de **432 214 euros** au 31/12/2024.

- du LCL dont le solde de l'emprunt est de **229 225 euros** au 31/12/2024.

7- Pour sa filiale SAS TRHEA, la SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire de plusieurs emprunts au profit :

- de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté dont le solde de l'emprunt en cours est de **1 044 258 euros** au 31/12/2024.

- de la Banque Populaire PACA dont le solde de l'emprunt en cours est de **1 033 744 euros** au 31/12/2024.

II-INDIRECTES : pour un total de capital restant dû au 31/12/2024 de : 8 617 135 €

1- Pour sa filiale, la SA PROVENT-SDPR, filiale de la SAS SAPRIMEX au titre de plusieurs emprunts au profit :

- de BANQUE POPULAIRE DES ALPES dont le solde au 31.12.2024 est de: **4 728 euros.**

- du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE dont le solde au 31.12.2024 est de : **261 965 euros.**

2- Pour sa filiale, la SARL DE MONNET LA VILLE, filiale de la SCI PACA IMMO au titre de plusieurs emprunts au profit :

- de CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE dont le solde au 31.12.2024 est de: **462 091 euros.**

3- Pour sa filiale, ABATTOIRS DES CRETS, filiale de la SAS SAPRIMEX au titre :

- d'emprunts auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST dont le solde au 31.12.2024 est de: **590 803 euros.**

4- Pour sa filiale, CAB, filiale de la SA SAPRIMEX au titre :

- d'emprunts auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST dont le solde au 31.12.2024 est de: **632 932 euros.**

- d'emprunts auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes dont le solde au 31.12.2024 est de : **511 795 euros**

- d'emprunts auprès de la Banque Poupulaire Bourgogne Franche Conté dont le solde au 31.12.2024 est de : **557 564 euros**

5- Pour sa filiale, la SAS CLAIREFONTAINE, filiale de la SCI PACA IMMO au titre:

-d'emprunts auprès de la CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR dont le solde au 31/12/2024 est de : **5 083 995 euros.**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

6- Pour sa filiale, la SOCIETE D'ABATTAGE DE BRIVES, filiale de la SAS TRHEA au titre :
- d'un emprunt auprès de la Banque Populaire Rhône Alpes dont le solde au 31/12/2024 est de **511 262 euros**.

Le total des cautionnements au titre d'emprunts s'élève donc à : 19 683 314 euros

AU TITRE DE DECOUVERTS BANCAIRES AUTORISES A SES FILIALES :

I-DIRECTES : pour un total de : 3 614 000€

1- Pour sa filiale la SAS SAPRIMEX :
- auprès de la Caisse d'Epargne pour **750 000 euros** au 31.12.2024.
- auprès du Crédit Agricole pour **650 000 euros** au 31.12.2024.
- auprès de Caisse d'Epargne Lease pour **1 064 000 euros** au 31.12.2024.

2- Pour sa filiale la SARL CARNIVAR:
- auprès de la Caisse d'Epargne pour **500 000 euros** au 31.12.2024.
- auprès du Crédit Agricole pour **650 000 euros** au 31.12.2024.

II- INDIRECTES : pour un total de : 600 000€

1- Pour sa filiale la SA PROVENT-SDPR, filiale de la SAS SAPRIMEX:
- auprès du Crédit Agricole des Savoie pour **500 000 euros** au 31.12.2024.

2- Pour sa filiale la SAS TSA VIANDES, filiale de la SARL CARNIVAR:
- auprès du Crédit Agricole PACA pour **100 000 euros** au 31.12.2024.

Le total des cautionnements au titre de découverts bancaires s'élève donc à : 4 214 000 euros

Le solde total des cautionnements solidaires au 31.12.2024 est donc de: 23 897 314 euros

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				30 940	30 940
Redevances payées - exercice				1 740	1 740
Total				1 740	1 740
Redevances restant à payer - à un an au plus - entre 1 et 5 ans				6 961 26 684	6 961 26 684
Total				33 645	33 645
Valeur résiduelle - entre 1 et 5 ans				3 087	3 087
Total				3 087	3 087

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Compte tenu des versements effectués auprès de ACM vie assurances depuis 2007 qui totalisent la somme de 160 000 €, le total de la réserve disponible pour les engagements de retraite s'élève à 220 212 € qui se détaille comme suit :

- versements: 160 000 €
- cotisation 1,5% : -2 400 €
- intérêts nets: 60 212€

Les droits acquis au 31.12.2024 sont de 353 993€ charges comprises dont cadres 278 961€ et non cadres 75 032€.

Par conséquent, l'engagement au 31.12.2024 est de 133 781€.

Les droits acquis tiennent compte des paramètres suivantsetont été calculés par notre prestataire la société ACMvie assurance.

- 1/ Le salaire de référence : le salaire mensuel représente 1/12ème du salaire annuel indiqué.
- 2/ Le taux de revalorisation annuel de salaire : le taux de revalorisation utilisé à partir de 2025 est de : 0.50%
- 3/ L'âge de départ en retraite : 64 ans
- 4/ La table de mortalité : la probabilité de décès est déterminée à partir de la table de mortalité réglementaire TF 00-02
- 5/ La probabilité de sortie de l'entreprise : le taux de rotation utilisé est de : 0,66%
- 6/ Le taux de capitalisation nets de frais :
 - * 1,00% dans une première hypothèse
 - * 2,00% dans une deuxième hypothèse
- 7/ Le taux d'actualisation : 3.65%

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

60 à 64 ans	1 à 5 ans	38 489
55 à 59 ans	6 à 10 ans	21 386
45 à 54 ans	11 à 20 ans	57 560
35 à 44 ans	21 à 30 ans	15 362
moins de 35 ans	plus de 30 ans	984
Engagement total		133 781

Hypothèses de calculs retenues

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
GROUPE CARNIVOR	S.A	8 964 246	MAISON DE LA BOUCHERIE 83200 TOULON

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REGUL ORGANISMES SOCIAUX	9 274	
- REGUL FOURNISSEURS	1 495	
Total	10 769	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES ET AMENDES FISCALES	1 833	
- DONS ET LIBERALITES	324	
- REGUL ORGANISMES SOCIAUX	7 274	
Total	9 431	

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	8 964 246	8 964 246	8 964 246	8 964 246	8 964 246
Nbre des actions ordinaires existantes	2 352 064	2 352 064	2 352 064	2 352 064	2 352 064
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 032 333	1 184 585	1 894 904	1 620 000	1 156 000
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	103 602	2 574 565	1 591 638	3 707 066	1 684 025
Impôts sur les bénéfices	650 358-	482 273-	1 236 603-	1 607 126-	855 164-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	730 885	2 970 164	2 708 474	2 628 163	2 453 217
Résultat distribué		1 881 651			
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.32	1.30	1.20	2.26	1.08
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.31	1.26	1.15	1.12	1.04
Dividende distribué à chaque action		0.80			
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	28	28	29	31	
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 236 216	1 359 108	1 523 733	1 487 752	1 335 833
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	539 824	596 738	702 998	662 204	638 290